FONCTIONNEMENT DU MINISTÈRE – AVIS DE CONCOURS

Délégation de signature
Etranger

Décision n° 2007-686 du 22 juin 2007 portant délégation de signature à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations

NOR : *IMIX0710712S*

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le directeur général de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations,

Vu le code du travail et notamment ses articles L. 341-9, L. 341-10 et R-341-9 et suivants ;

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale, notamment ses articles 143 à 149, et 152 ;

Vu le décret 2005-381 du 20 avril 2005 relatif à l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations et modifiant le code du travail ;

Vu le décret du 4 septembre 2006 (*JO* du 5 septembre 2006) portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations ;

Vu la décision n° 2007-411 du 7 mai 2007 relative à l'organisation de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations ;

Vu la décision n° 2007-468 du 21 mai 2007 portant nomination des directeurs territoriaux de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations ;

Vu la décision n° 2007-534 du 24 mai 2007, portant délégation de signature pour la direction à Bordeaux,

Décide :

Article 1er

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Afchain (Nicolas), directeur à Bordeaux, délégation de signature est donnée à M. Vezignol (Stéphane) à Bordeaux, adjoint administratif à l'effet de signer tous les actes, décisions et correspondances mentionnés à l'article 1er de la décision n° 2007-534 susvisée portant délégation de signature pour la direction à Bordeaux.

Article 2

La présente décision prend effet à compter du 22 juin 2007.

Article 4

Le directeur à Bordeaux, le directeur de l'administration et du budget, et l'agente comptable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Paris, le 22 juin 2007.

Le directeur général de l'Agence nationale de l'accueil des étrangers et des migrations,
J. Godfroid

Pour ampliation :
Le chef du cabinet,
F. Ortola